



## Contrat de nuit,on me demande de travailler de jours

-----  
Par adn69

bonjour  
travailleur de nuit depuis cinq ans,convention métallurgie,on ma mis en binôme,une personne ,qui elle ,a un contrat de journée,depuis deux ans.Ma chef veut me mettre moi, en journée,tout en justifiant que mon contrat de nuit contient une close,mentionnant,qu il pourrait avoir des ajustements suivant les besoins du service.....est ce que je peux quand même refusé

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour et vice versa est une modification du contrat de travail et non pas seulement des conditions de travail. Il nécessite un avenant et donc l'accord du salarié.

-----  
Par adn69

bonjour  
merci de votre réponse janus2  
mais,est ce que cette close,n'est pas une forme d avenant.  
signé par mon contrat

-----  
Par Prana67

Bonjour,  
Vous devriez recopier la clause complète pour avoir un avis précis.  
Ce qui est sur, c'est que passer d'un horaire de nuit à un horaire de jour est plus qu'un simple "ajustement". Un ajustement serait par exemple commencer une heure plus tard ou plus tôt.